

PROCÈS-VERBAL
ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

tenue le 23 février 2017 à 10 h 00
au siège de la Communauté situé au
1002, rue Sherbrooke Ouest, salle 2410, à Montréal.

SONT PRÉSENTS

M. Denis Coderre, président
M. Marc Demers, vice-président

M. Stéphane Boyer	M. Paolo Galati
M. Pierre Charron	Mme Manon Gauthier
M. Harout Chitilian	Mme Patricia R. Lattanzio
Mme Catherine Clément-Talbot	M. Jean Martel
M. Martin Damphousse	M. Lionel Perez
M. Claude Dauphin	M. Guy Pilon
M. Alain Dépatie	Mme Chantal Rouleau
Mme Chantal Deschamps	M. Philippe Roy
M. Alan DeSousa	M. Aref Salem
M. Pierre Desrochers	M. Guillaume Tremblay
M. Normand Dyotte	M. Peter F. Trent
M. Bernard Gagnon	

N'ONT PU ASSISTER

Mme Marie Cinq-Mars, M. Paul Larocque et Mme Caroline St-Hilaire*.

Le directeur général, M. Massimo Iezzoni et la secrétaire par intérim de
la Communauté, Me Guylaine Morissette, assistent à l'assemblée.

La convocation a été transmise le 15 février 2017.

L'assemblée est déclarée ouverte à 10 h 10 par le président.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La liste des citoyens ayant posé des questions est jointe en annexe.



CC17-001 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR : M. Pierre Charron

APPUYÉ PAR : Mme Manon Gauthier

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour pour la présente assemblée en y ajoutant le point 6.3. concernant le financement du transport collectif dans le Grand Montréal.

CC17-002 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE TENUE LE 10 NOVEMBRE 2016

PROPOSÉ PAR : M. Alan DeSousa

APPUYÉ PAR : M. Lionel Perez

Il est résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance tenue le 10 novembre 2016.

CC17-003 ADHÉSION AU NOUVEL L'AGENDA URBAIN

Vu la recommandation du comité exécutif sous la résolution numéro CE17-005 adoptée à sa séance 19 janvier 2017,

PROPOSÉ PAR : Mme Manon Gauthier

APPUYÉ PAR : M. Martin Damphousse

Il est résolu que la Communauté adhère aux principes et objectifs du Nouvel agenda urbain adopté à Quito dans le cadre de la troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable qui reconnaît notamment le rôle clé des aires métropolitaines pour un développement durable.

CC17-004 PROGRAMME DE PARTAGE DE LA CROISSANCE DE L'ASSIETTE FONCIÈRE

Vu la recommandation du comité exécutif sous la résolution numéro CE17-043 adoptée à sa séance du 9 février 2017,

PROPOSÉ PAR : M. Paolo Galati

APPUYÉ PAR : M. Alan DeSousa

Il est résolu d'adopter le règlement numéro 2017-70 modifiant le règlement numéro 2004-24 sur le programme de partage de la croissance de l'assiette foncière joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.



CC17-005 MODIFICATION DU PROGRAMME DU SENTIER CYCLABLE ET PÉDESTRE
ENTRE OKA ET MONT-SAINT-HILAIRE

Vu la recommandation du comité exécutif sous la résolution
numéro CE17-015 adoptée à sa séance du 19 janvier 2017,

PROPOSÉ PAR : M. Jean Martel

APPUYÉ PAR : Mme Patricia R. Lattanzio

Il est résolu de modifier les modalités du Programme d'aide financière
pour le projet d'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre entre
Oka et Mont-Saint-Hilaire en remplaçant le document énonçant ce
Programme joint à la résolution numéro CC15-043 par le document joint
à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

CC17-006 MODIFICATION DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE
EN PLACE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Vu la recommandation du comité exécutif sous la résolution
numéro CE17-017 adoptée à sa séance du 19 janvier 2017,

PROPOSÉ PAR : Mme Catherine Clément-Talbot

APPUYÉ PAR : Mme Chantal Deschamps

Il est résolu de modifier les modalités du Programme d'aide financière
pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et
bleue sur le territoire métropolitain en remplaçant le document énonçant
ce programme joint à la résolution numéro CC15-017 par le document
joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

CC17-007 MODIFICATION DU TROISIÈME PLAN D'ACTION POUR L'ACCESSIBILITÉ
AUX RIVES ET AUX PLANS D'EAU DU GRAND MONTRÉAL BLEU

Vu la recommandation du comité exécutif sous la résolution
numéro CE17-022 adoptée à sa séance du 19 janvier 2017,

PROPOSÉ PAR : Mme Chantal Rouleau

APPUYÉ PAR : M. Harout Chitilian

Il est résolu de modifier le Troisième plan d'action pour l'accessibilité aux
rives et aux plans d'eau du Grand Montréal Bleu adopté par le Conseil
par la résolution numéro CC07-017 en y abrogeant la répartition
géographique de l'enveloppe financière prévue à cette résolution et en
reportant au 31 décembre 2018 la date limite pour la réalisation des
travaux.



CC17-008

ÉTAT DE LA SITUATION DU PROJET ÉNERGIE EST

Vu la recommandation du comité exécutif sous la résolution numéro CE17-049 adoptée à sa séance du 9 février 2017,

PROPOSÉ PAR : M. Stéphane Boyer

APPUYÉ PAR : M. Guillaume Tremblay

Il est résolu de prendre acte de la situation quant à la poursuite du processus d'examen du projet Énergie Est par le nouveau comité d'audience de l'Office national de l'énergie.

CC17-009

APPROBATION D'UN EMPRUNT POUR LE MÉTRO DÉCRÉTÉ PAR LE RÈGLEMENT R-168 DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

Vu la recommandation du comité exécutif sous la résolution numéro CE17-025 adoptée à sa séance du 19 janvier 2017,

PROPOSÉ PAR : M. Aref Salem

APPUYÉ PAR : M. Lionel Perez

Il est résolu d'approuver, en vertu de l'article 158 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal,

La modification spécifique aux immobilisations afférentes au réseau de métro apportée au Programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018 de la Société de transport de Montréal par la résolution CA-2016-283 de son conseil d'administration pour ajouter le projet de la Phase 1 du Programme d'accessibilité des stations de métro ;

L'emprunt de deux cent dix millions de dollars (210 000 000 \$) décrété pour le réseau de métro par le règlement numéro R-168 de la Société de transport de Montréal afin de financer le projet de la Phase 1 du Programme d'accessibilité des stations de métro.

CC17-010

PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2017-2026 POUR LE MÉTRO DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

Vu la recommandation du comité exécutif sous la résolution numéro CE17-050 adoptée à sa séance du 9 février 2017,

PROPOSÉ PAR : M. Aref Salem

APPUYÉ PAR : M. Pierre Desrochers

Il est résolu d'approuver, en vertu de l'article 158 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal, la partie spécifique aux immobilisations afférentes au réseau de métro du Programme d'immobilisations 2017-2026 de la Société de transport de Montréal adopté par la résolution numéro CA-2016-311 de son conseil d'administration.



CC17-011

FINANCEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF DANS LE GRAND MONTRÉAL

ATTENDU QUE les revenus du Fonds Vert sont en forte croissance et qu'ils peuvent être affectés au financement des projets de transport en commun dans le cadre du programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP) et du programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) ;

ATTENDU QUE le PADTC qui a pris fin le 31 décembre 2016 était plafonné à environ 130 M\$ et qu'une analyse est en cours en vue de déterminer l'aide qui sera éventuellement accordée en 2017 ;

ATTENDU QUE le PAGTCP ne totalise qu'environ 26 millions de dollars par année et que la somme de la subvention de fonctionnement est plafonnée ;

ATTENDU QUE l'achalandage en transport en commun sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal est en croissance et que l'objectif 2.2 du Plan métropolitain d'aménagement et de développement est de hausser, d'ici 2021, à 30 % la part modale des déplacements effectués par transport en commun dans la région de Montréal à la période de pointe du matin ;

ATTENDU QUE les infrastructures de transport en commun du territoire de la future Autorité régionale de transport métropolitain nécessitent d'importants investissements liés au maintien, à l'amélioration et au développement des services et équipements qui occasionneront une forte pression sur l'augmentation de chacun des déficits assumés par les municipalités ;

ATTENDU l'Entente conclue entre les gouvernements du Canada et du Québec pour la mise en œuvre du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun (FITC) en vertu de laquelle le gouvernement du Canada, le gouvernement du Québec et les municipalités se partagent les coûts admissibles d'un projet selon une proportion respective de 50 %, 40 % et 10 % ;

ATTENDU QUE pour la première phase du FITC les projets soumis par les exploitants de la région de Montréal totalisent 1,6 milliards de dollars, que la contribution attendue du FITC pourrait atteindre 810 millions de dollars et que les exploitants n'ont toujours pas reçu de confirmation quant au financement de leur projet alors qu'ils ont déjà engagé des coûts supportés uniquement par les municipalités ;

ATTENDU QUE la première phase du FITC prévoit que les dépenses admissibles doivent être engagées entre le 1^{er} avril 2016 et le 31 décembre 2018 ;

ATTENDU QUE la durée de la première phase du FITC et ses conditions d'admissibilité s'appliquent difficilement aux projets majeurs d'investissements tel l'achat par la Société de transport de Montréal des voitures AZUR du métro limitant ainsi le recours au financement du FITC ;

PROPOSÉ PAR M. Normand Dyotte

APPUYÉ PAR M. Alain Dépatie

Il est résolu

De demander au gouvernement du Québec

De verser à l'Autorité régionale de transport métropolitain à partir du 1^{er} juin 2017 le produit de la taxe sur les grosses cylindrées prélevée à l'échelle du Québec ;

.../6



CC17-011
suite

De réviser, déplaçonner et indexer les subventions d'aide à l'exploitation pour le transport régulier et adapté ainsi que pour l'aide à l'amélioration de l'offre de services octroyés dans le cadre du programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) et du programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP) ;

D'annoncer rapidement les projets qui bénéficieront du financement octroyé dans la première phase du FITC, de reporter la date d'échéance de cette première phase et de permettre le report des montants non dépensés dans la deuxième phase de ce programme ;

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances et au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Commentaires des présidents des commissions

- M. Bernard Gagnon, président du comité consultatif agricole, fait part du dépôt au Comité exécutif en novembre dernier du rapport du Comité concernant les programmes agricoles existants touchant le territoire et les activités agricoles du Grand Montréal dans le cadre de son mandat.

Documents déposés

- Note de la trésorière concernant un virement de fonds budgétaire.
 - Procès-verbaux des séances du Comité exécutif tenues le 28 octobre 2016, le 24 novembre 2016 et le 19 janvier 2017.
-

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 10 h 35.

Les résolutions numéros CC17-001 à CC17-011 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Denis Coderre
Président

Guylaine Morissette
Secrétaire par intérim

* Note de la secrétaire par intérim de la Communauté :

Mme Caroline St-Hilaire a motivé son absence au sens du règlement sur le traitement des membres du conseil de la Communauté.

ANNEXE

Assemblée ordinaire du conseil du 23 février 2017

Période de questions des citoyens

NOM	SUJET DE L'INTERVENTION
Mme Coralie Deny, CRE Montréal	Suivi de la réglementation sur les eaux usées.
M .Bruce Walker, STOP	Bilan de la réglementation sur les eaux usées. <i>Documents déposés :</i> <ul style="list-style-type: none">- Lettre du 23 janvier 2017 adressée au président de la Communauté ;- Mémoire présenté à la commission de l'environnement de la Communauté le 15 décembre 2014.
Mme Ariane Cimon-Fortier, Comité ZIP Jacques-Cartier	Réglementation sur les eaux usées appliquée aux cabinets dentaires.